

2010 et au-delà
Les propositions d'héritage d'EAPN pour l'année 2010 et la stratégie européenne
pour l'après-2010.
Document de discussion
Projet

Introduction

Le présent document de discussion a pour but de jeter les bases du séminaire. Il présente les premières propositions d'EAPN concernant l'orientation future de la stratégie européenne pour l'après-2010, sur base des prises de position d'EAPN et des débats en cours au sein de ses groupes de travail. Les débats et les conclusions du séminaire serviront à finaliser la position d'EAPN et sa contribution aux débats sur l'après-2010 ; ces débats se dérouleront à l'été et à l'automne 2009. Parallèlement, EAPN collabore avec la Plate-forme Sociale pour élaborer un manifeste de l'alliance de printemps (dont font partie les organisations environnementales (le BEE) et les syndicats (la CES)), reprenant une série de propositions sur une vision et une stratégie durables pour l'UE. EAPN soutient totalement ce manifeste. Le présent document d'EAPN se concentre plus particulièrement sur la dimension sociale.

Ce que nous pensons

Relever le défi de l'année 2010

2010 sera un moment crucial pour l'UE. En effet, cette année a été désignée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » et elle marquera l'échéance fixée par la stratégie de Lisbonne pour la réalisation de l'objectif consistant à exercer un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté d'ici 2010. Ce sera également une occasion unique d'évaluer dans quelle mesure l'UE est parvenue à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, l'efficacité des instruments que constituent la stratégie pour la croissance et l'emploi et la MOC sociale, ainsi que les changements nécessaires à la réalisation du progrès social.

Un modèle économique incapable d'apporter la prospérité à tous

La crise économique soulève de nouvelles questions. Non seulement de nouveaux groupes risquent de sombrer dans la pauvreté, notamment en perdant leur emploi et leur logement, mais les personnes qui sont déjà en situation de pauvreté sont confrontées à des privations croissantes car les déficits publics causés par les plans de sauvetage des banques commencent à se traduire en coupes sombres dans les services publics. La crise a mis en évidence non seulement les dangers liés à un marché financier dérégulé, mais également la faiblesse d'un modèle économique qui a encouragé la croissance économique aux dépens de la cohésion sociale. Tandis que la concurrence et les règles en matière de marché intérieur étaient préférées à la défense des droits fondamentaux, la croissance ne s'est pas traduite par moins de pauvreté ; au contraire, elle a accentué les inégalités entre les régions et entre les riches et les pauvres, en transformant les inégalités en facteurs d'instabilité et en accouchant d'une économie mondiale instable.

Fini de penser que la vie continue – l'heure du changement a sonné

Si la crise pose de sérieux défis à l'UE, elle devrait également nous permettre de redéfinir une vision pour l'Union Européenne, ainsi que son rôle dans le monde. Il conviendrait avant tout d'analyser ouvertement les causes de la crise *et le rôle joué par le modèle basé sur la croissance*

et l'emploi. La nouvelle vision de l'UE devra contester les hypothèses d'une croissance sans fin et remettre en question sa compatibilité avec la durabilité environnementale et la justice au niveau mondial. Pareille vision suppose un investissement en temps et en ressources dans des démarches alternatives. Avant tout, elle garantira que le nouveau modèle proposé mettra l'économie au service des besoins sociaux (aussi bien pour l'environnement que pour les gens) et qu'il réduira activement les inégalités et la pauvreté, en s'appuyant sur une approche basée sur les droits. Un tel modèle est essentiel pour montrer que l'UE peut tenir ses promesses en matière de sécurité et qu'elle est capable de se doter d'une vision cohérente et durable, où les personnes peuvent compter sur la défense de leurs intérêts et du bien commun, pour le bien des gens et de la planète.

Ce dont nous avons besoin

UNE UE EN QUI NOUS AVONS CONFIANCE

- Qui privilégie les gens et la planète plutôt que le profit.
- Qui met l'économie au service du développement social et durable.

Pour reconnaître que la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale et que la défense des droits fondamentaux sont un défi prioritaire et une condition préalable au progrès (au niveau européen et au niveau mondial),

1. Une UE en qui nous avons confiance : une nouvelle stratégie sociale et durable pour l'après-2010 ; une stratégie qui considère que les avancées en matière de pauvreté et d'inégalités sont une condition préalable.

- De nouveaux objectifs globaux qui accordent la priorité à la cohésion sociale et à la défense des droits fondamentaux et qui seraient réalisés via une architecture équilibrée (économie, emploi, environnement et domaine social) visant à la consolidation du rôle de la MOC sociale.
- De nouveaux outils (en ce compris des cibles nationales et européennes sur la pauvreté, de nouveaux indicateurs multiples pour mesurer le progrès autrement que par le PIB) pour garantir la mise en œuvre et l'utilisation effective des fonds structurels dans la réalisation de l'inclusion sociale.

2. Un pacte pour le progrès social – pour la réalisation des droits et de la solidarité

- Remettre en question les causes de la pauvreté – réduire les inégalités/partager la richesse.
- Transformer la protection sociale en tremplin : garantir un revenu adéquat et l'accès à des services sociaux de qualité.
- Dessiner un parcours vers l'inclusion : faire de l'approche intégrée de l'inclusion sociale une réalité.
- De nouveaux emplois pour répondre à de nouveaux besoins : investir dans les emplois sociaux et écologiques de qualité ainsi que dans l'économie sociale.
- Combattre les discriminations et promouvoir la diversité.
- Promouvoir la justice et l'équité sociales au niveau mondial.

3. Constituer un partenariat dynamique pour le changement

- Réaliser une gouvernance participative et effective en impliquant les ONG et les personnes en situation de pauvreté à tous les niveaux et à toutes les étapes du cycle politique européen
- Garantir une aide, notamment financière, aux ONG dans leur rôle de facilitateurs de la responsabilisation des personnes en situation de pauvreté et de prestataires de services.

1. Une UE en qui nous avons confiance – une nouvelle stratégie sociale et durable pour l'après-2010, une stratégie européenne qui considère le progrès en matière de pauvreté et d'inégalités comme une condition préalable.

La crise actuelle ne doit pas être résolue uniquement par une meilleure réglementation financière ni être considérée comme une petite anomalie passagère dans un modèle économique en dents de scie. Des enseignements doivent être tirés afin de corriger les faiblesses fondamentales du modèle lui-même. En réalité, c'est le modèle du « tout à la croissance » qui a contribué à la situation actuelle. Le modèle de croissance n'a pas tenu ses engagements et n'a pas eu un impact décisif sur la pauvreté, parce que la théorie du ruissellement n'a pas fonctionné. Alors que la croissance économique a peut-être relevé le niveau de vie général dans certains pays, le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé et, en 2007, rien n'a joué en faveur des 79 millions de personnes en situation de pauvreté. Au niveau mondial, l'appel à la croissance et à l'expansion dérégulée du marché pour la promotion des intérêts économiques du nord a creusé davantage ce fossé et a exacerbé la pauvreté et les inégalités dans le sud. Un cinquième de la population mondiale ne gagne désormais que 2% du revenu mondial qui est concentré dans le monde développé. Pendant ce temps, la recherche du profit et l'impact de l'économie mondialisée a dévasté l'environnement mondial et a détruit la vie des gens.

Le défi consiste non seulement à répondre à ces conséquences, mais également à analyser les causes de la crise et à définir une nouvelle vision pour 2010. La nouvelle stratégie pour l'après-2010 devrait marquer le lancement de cette vision, qui placera les personnes et la réalisation des droits fondamentaux au centre ; une vision qui proposera de nouveaux objectifs, une stratégie, une architecture et des outils. Il s'agira de confirmer que l'économie est un instrument pour la promotion du bien commun et qu'elle s'engage à créer une prospérité mondiale partagée et à donner naissance à un avenir durable.

Recommandations

- **Lancer une nouvelle stratégie pour la période 2010 - 2020 afin de promouvoir « une stratégie européenne intégrée pour la prospérité mondiale et pour le développement social durable ».** Avec une nouvelle mission et de nouveaux objectifs qui privilégieront le développement durable et la cohésion sociale. La croissance ne peut plus être un objectif absolu, mais elle doit servir un modèle durable de promotion de la prospérité et du bien-être de tous.
- **Faire de la mise en œuvre de la Charte des Droits Fondamentaux et de la réduction de la pauvreté et des inégalités (dans l'UE et dans le monde) une condition préalable au progrès pour l'après-2010.** L'UE doit accorder la priorité à l'application des droits et aux avancées en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. Les stratégies économiques et les stratégies pour l'emploi doivent contribuer à cette fin et non pas l'inverse, afin de consolider, et non pas de miner, le modèle social européen.
- **Une nouvelle architecture explicite et des orientations réalisées par le biais de 4 piliers égalitaires.** La stratégie devrait être réalisée par le biais de 4 piliers égalitaires : l'économique (macro/micro), l'emploi, la protection sociale et l'inclusion sociale et l'environnement tout en promouvant la justice au niveau mondial comme élément

transversal. Les nouvelles lignes directrices intégrées devraient refléter des objectifs sociaux et des objectifs durables globaux.

- **Une nouvelle mise en relief d'une MOC sociale consolidée accompagnée d'une promotion volontariste des nouveaux objectifs sociaux dans tous les piliers.** La MOC sociale devrait être considérée comme un pilier social important ; il conviendrait également de réaffirmer les objectifs communs, ainsi que l'engagement relatif à l'exercice des droits fondamentaux, en capitalisant sur les recommandations formulées dans la Communication de la Commission sur la consolidation de la MOC, et en particulier sur:

- **La mise en oeuvre** : fixer des cibles spécifiques en matière de pauvreté et exiger des rapports nationaux annuels de mise en oeuvre/ un système de carnets de bord illustrant le progrès / et les obstacles, en se référant aux recommandations de la Commission et aux points à surveiller.
- **La gouvernance** : consolider les plans d'action et les rapports stratégiques nationaux en tant que processus de planification active ouvert aux personnes en situation de pauvreté et renforcer le lien avec le niveau régional et local via un système d'étalonnage convenu. Impliquer le Parlement Européen et les parlements nationaux dans le suivi de la mise en oeuvre.
- **L'apprentissage mutuel** : développer de nouveaux instruments pour échanger les enseignements (réussites et difficultés) dans le cadre des domaines thématiques tels que la pauvreté des enfants, ainsi que dans le cadre des approches intégrées et pluridimensionnelles ou dans le cadre des méthodes de participation, au niveau national et européen. Utiliser de nouveaux instruments tels que les conférences de consensus dans les domaines où existe déjà un consensus politique, même s'il est tenu ; par exemple, le sans abrisisme. Garantir des mécanismes de suivi.
- **L'intégration transversale** : garantir une coordination effective avec les autres piliers, afin de promouvoir l'inclusion ; créer un groupe de travail transversal pour promouvoir la participation des acteurs dans la réalisation d'évaluations participatives de l'impact social, garantir une évaluation annuelle de l'impact positif et négatif dans tous les domaines politiques.
- **Les outils financiers** : garantir que les Fonds Structurels réalisent l'inclusion sociale. Intégrer, d'emblée, les objectifs de la MOC sociale dans la programmation de la nouvelle politique de cohésion, en utilisant les indicateurs et les cibles de la MOC sociale comme indicateurs de réussite. Promouvoir un nouveau programme communautaire de lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion au niveau national.

- **De nouvelles cibles européennes et nationales sur la pauvreté**
Définir de nouvelles cibles européennes explicites dans le cadre de tous les objectifs principaux de la nouvelle stratégie sociale et durable, en ce compris les cibles en matière de pauvreté et d'inclusion sociale. S'accorder sur une feuille de route pour la mise en oeuvre. Une des cibles devrait viser une réduction de 50% du niveau de menace de la pauvreté, une réduction de l'intensité de la pauvreté d'ici à 2013 et l'éradication de la pauvreté d'ici à 2020. Signer des accords nationaux et une feuille de route individualisée avec les Etats membres afin de définir des cibles nationales assorties d'un suivi annuel et transparent réalisé par le biais d'un système de carnets de bord.
- **Au-delà du PIB – définir de nouveaux indicateurs de progrès social et durable**
Aller au-delà du PIB, qui est un indicateur restrictif du progrès économique. Mettre au point des indicateurs multiples qui redéfiniraient la prospérité : outre la croissance et les

évolutions en matière de bien-être, intégrer l'éradication de la pauvreté et des inégalités (entre régions, entre riches et pauvres) ainsi que la promotion d'un développement écologique durable et de qualité.

- **Sceller une évaluation progressiste et participative de l'impact social** dans la procédure générale d'évaluation de l'impact. Cette évaluation devrait placer un accent spécifique sur l'impact sur la pauvreté et les inégalités et garantir la participation active des acteurs, y compris les ONG et les personnes en situation de pauvreté, dans le processus d'évaluation.
- **La politique de cohésion en tant qu'outil de lutte contre les inégalités sociales**
Faire de l'inclusion sociale et de la lutte contre les inégalités, un objectif général de la nouvelle politique de cohésion (2014-2020). S'inscrire dans le droit fil du récent rapport Barca¹, qui reconnaît qu'il n'existe pas de corrélation automatique entre la croissance et la réduction des inégalités de revenus. Réserver une large proportion de l'argent du FSE pour les projets destinés aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, notamment via un investissement dans les services.
- **Un nouveau modèle de gouvernance** doit accompagner ces changements. La stratégie ne doit plus relever uniquement de la compétence des ministères des finances et des ministères de l'emploi, mais promouvoir une véritable participation des acteurs à chacune des étapes du cycle politique – une nouvelle orientation doit être définie afin d'exiger explicitement que ce modèle de gouvernance soit lié à des jalons communs. L'Union Européenne devrait mettre au point de nouveaux mécanismes et en réorienter d'autres afin d'aider les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à exercer une citoyenneté active. Une UE en qui nous aurions confiance devrait être plus inclusive et aider davantage ceux et celles qui habitent sur son territoire. (voir dernière section)

2. Un pacte pour le progrès social – réaliser les droits et la solidarité

La nouvelle stratégie pour l'après-2010 doit s'engager à mettre en place un **pacte pour le progrès social** basé sur les droits et la solidarité. Ce dernier devrait définir la manière dont l'UE tiendra les engagements politiques essentiels pour une nouvelle vision sociale et durable. Le pacte devra préciser la façon dont les principaux droits seront appliqués, il devra s'attaquer aux causes de la pauvreté, faire le lien avec les inégalités et garantir une démarche cohérente pour plus de justice au niveau mondial. Ce pacte devrait s'inscrire dans le document stratégique de la Commission sur l'après-2010 et son suivi devrait être assuré par des groupes de travail thématiques transversaux interministériels. EAPN a défini 6 domaines clés de collaboration où le progrès social est essentiel :

- 2.1 Remettre en question les causes de la pauvreté – réduire les inégalités/partager la richesse.
- 2.1 Transformer la protection sociale en tremplin : en garantissant un revenu adéquat et l'accès à des services sociaux de qualité, y compris un logement décent.
- 2.3 Dessiner un parcours de l'inclusion: faire de l'approche intégrée de l'inclusion active une réalité.
- 2.4 De nouveaux emplois pour répondre à de nouveaux besoins : investir dans des emplois sociaux et écologiques de qualité pour tous.
- 2.5 Combattre les discriminations et promouvoir la diversité.

¹ http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/future/pdf/report_barca_v2104.pdf (p.73, 144)

2.1 Remettre en question les causes de la pauvreté – partager la richesse/réduire les inégalités

La crise a montré que les causes structurelles de la pauvreté sont enracinées dans les inégalités. Le fossé des crédits est le résultat d'aspirations intenable pour plus de richesses et de biens matériels ; il a été alimenté par des marchés poussant à augmenter la consommation, indépendamment de la capacité de remboursement des personnes. La pauvreté relative est, en grande partie, une mesure des inégalités. Faute d'un partage plus juste des richesses et de véritables efforts pour combler le fossé entre les riches et les pauvres, il sera impossible de donner un fondement durable à l'économie, au détriment des droits et de la cohésion sociale. Non seulement les inégalités sociales augmentent ², mais force est de constater les conséquences désastreuses de la situation actuelle pour toute la société, et non pas uniquement pour les personnes en situation de pauvreté. Si ces personnes ont une espérance de vie moindre, qu'elles présentent un plus mauvais état de santé et qu'elles souffrent d'autres problèmes en raison des coûts économiques et sociaux élevés, de récentes études³ montrent que les sociétés plus inégalitaires le sont au détriment de l'ensemble de la population ; elles montrent également que presque tous les problèmes sociaux et environnementaux de nos sociétés modernes (mauvaise santé, absence d'activité sociale, violence, toxicomanie, obésité, maladie mentale..etc) sont davantage susceptibles de se déclarer dans ce type de sociétés.

La nouvelle stratégie pour l'après-2010 devra souligner l'exigence d'un partage de la prospérité pour une vie meilleure ; elle devra prévoir la mise au point de nouveaux instruments (autre que le PIB) pour évaluer les progrès réalisés. En d'autres termes, il s'agit d'accorder la priorité au partage de la richesse et de réduire les inégalités en matière de revenu et de richesse. Cela nécessitera des mécanismes de distribution et de redistribution s'accompagnant de mesures visant la réduction des écarts de revenu et de richesse. Il conviendra également d'assurer la promotion de systèmes de redistribution et de solidarité effectifs dans le cadre de la protection sociale. L'impôt devrait être considéré comme un mécanisme de redistribution important pour le progrès social, tandis que l'évasion fiscale et l'évitement fiscal devraient être proscrits au même titre que les fraudes sociales

Recommandations

- **Promouvoir une vie meilleure pour tous : un objectif européen clair visant à partager la richesse et réduire les inégalités**
Dans le cadre de la nouvelle vision européenne pour une vie meilleure pour tous de la stratégie pour l'après-2010, il conviendrait de définir un objectif spécifique de réduction des inégalités afin de garantir la cohésion sociale, de promouvoir la prospérité, de défendre les droits et de réduire la pauvreté. Il serait également opportun de proposer que cet objectif soit réalisé via des mécanismes de distribution et de redistribution.
- **Soutenir les formes progressistes de financement des systèmes de protection sociale**

² OCDE: les inégalités croissantes.

³ R. G. Wilkinson et K.E. Pickett, « The Spirit Level » Pourquoi les sociétés égalitaires s'en sortent presque toujours mieux. Allen Lane. Royaume-Uni 2009

Soutenir la recherche européenne dans le domaine des mécanismes alternatifs de financement afin de garantir un financement durable des systèmes de protection sociale par le biais de systèmes d'imposition progressistes. De tels systèmes devraient comporter une taxation ciblée des capitaux et des sociétés, puisqu'elle représente une des principales formes de redistribution contribuant à l'objectif d'éradication de la pauvreté et de réduction des inégalités.

- **Adapter le pacte de stabilité et définir des orientations macro et micro-économiques afin de soutenir l'investissement public dans la protection sociale et les services sociaux et afin de soutenir une meilleure distribution et redistribution.**

Le pacte de stabilité ne devrait pas imposer aux Etats membres des cibles irréalistes pour la réduction rapide de leurs déficits publics. Les déficits actuels ne sont pas le fait des personnes en situation de pauvreté ou d'abus dans le cadre des systèmes de protection sociale, mais ils sont le résultat de la cupidité des banquiers qui ont profité de marchés financiers largement dérégulés. Des investissements publics effectifs dans la protection sociale et dans les services sociaux sont essentiels pour garantir une reprise économique socialement durable. Définir de nouvelles orientations intégrées qui soutiendraient la réduction des inégalités de revenu et de richesse, qui encourageraient une imposition progressive et des démarches volontaristes et coordonnées pour s'attaquer à l'évasion fiscale. Au niveau micro-économique, promouvoir la réduction des inégalités de salaires et des niveaux durables d'équivalence salaires - profits.

- **Assurer un suivi des tendances en matière d'inégalités de richesse et de revenu**
Développer de nouvelles données et définir de nouveaux indicateurs de richesse et d'inégalités dans le cadre de la MOC sociale et de la stratégie pour l'après-2010. Exiger que les Etats membres assurent le suivi des tendances en matière de richesse/inégalités et des autres signes d'inégalités sociales.
- **Promouvoir une action européenne concertée contre les paradis fiscaux/ et l'évasion fiscale au niveau international**
Capitaliser sur le plan de relance économique européen pour exiger la transparence des déclarations fiscales, proscrire les paradis fiscaux et prévoir un plan d'action spécifique de suivi par le truchement de la méthode ouverte de coordination afin de contrecarrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal en interne et au niveau transnational.

2.2 Transformer la protection sociale en tremplin : garantir un revenu adéquat et l'accès à des services universels.

Les systèmes de protection de sociale sont reconnus et soutenus par le plan de relance économique en tant que "stabilisateurs automatiques" en temps de crise. Mais ils sont plus que cela. Les services d'intérêt général (les services sociaux tels que le logement, la santé et l'éducation ainsi que les autres services de base tels que l'eau, l'électricité et le transport) sont des droits fondamentaux⁴ et constituent une composante essentielle du modèle social européen. Toutefois, l'UE accorde la priorité à l'élargissement du marché intérieur des services, et ce en encourageant activement la libéralisation et la privatisation, même celle des principaux services de base au détriment des droits des personnes. Cette année, la 8^{ème} rencontre des personnes en situation de pauvreté a tiré la sonnette d'alarme : les personnes en situation de pauvreté sont déjà en crise. La plupart d'entre elles ne peuvent se permettre d'accéder à un logement décent ou aux soins de santé; elles ne peuvent s'acquitter de factures énergétiques exorbitantes afin de chauffer leur logement, on les enfonce de plus en plus dans

⁴ La Nouvelle Charte des Droits Fondamentaux.

l'endettement sans les soutenir grâce à des services de crédit et des services bancaires équitables. Et cela était déjà le cas avant la crise ! Pour beaucoup de gens, **le modèle social européen n'a plus aucun sens** si ces services universels vitaux sont inabornables, inaccessibles et s'ils ne sont plus activement sauvegardés. La Commission reconnaît que des mécanismes de protection sociale efficaces sont **le seul moyen effectif de réduire la pauvreté (de 38%)⁵** et d'offrir un tremplin essentiel à l'inclusion sociale et à la cohésion sociale. Toutefois, ils doivent être consolidés au lieu d'être ébranlés. Les services universels bénéficient à tous, ils évitent la stigmatisation et encouragent les personnes à faire valoir leurs droits. Le démantèlement de ces services universels a un impact direct sur la pauvreté : en augmentant la privation, le niveau de pauvreté et des inégalités, en abîmant la santé et en provoquant une perte accrue de cohésion sociale et l'érosion du capital social. Les coûts élevés de l'inaction doivent être calculés et pris en compte. Dans l'agenda pour l'après-2010, il conviendra d'avancer dans la protection des droits fondamentaux aux services universels, pour donner un fondement solide à la prospérité partagée et à la défense concrète du modèle social européen.

Le droit à un revenu minimum adéquat pour une vie décente⁶.

Dans une conjoncture caractérisée par un rétrécissement de l'offre d'emplois et, par voie de conséquence, par une diminution du pouvoir d'achat, les systèmes de revenu minimum adéquat deviennent essentiels pour une survie décente des familles ainsi que la promotion de la demande et l'encouragement à la consommation. Trois pays de l'UE ne disposent toujours pas de système de revenu minimum. Dans les pays dotés d'un tel système, les niveaux des aides ne reflètent pas suffisamment les besoins réels et de graves problèmes se posent en matière d'accessibilité, d'éligibilité et de demande des aides. En outre, l'absence d'une approche du revenu adéquat solide et basée sur les droits donne aux gouvernements l'occasion d'instrumentaliser les aides, de renforcer les critères d'éligibilité et de forcer les gens à accepter un emploi, souvent précaire, en les menaçant d'une suspension de toute aide. Cette situation alimente la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté.

Le droit à un logement décent, à l'éducation, à la santé et à d'autres services.

Théoriquement, l'UE défend le droit de tous à accéder aux services universels d'intérêt général. Toutefois, dans la réalité, ce droit n'est ni défini ni garanti de manière adéquate. L'expérience quotidienne des personnes en situation de pauvreté⁷ montre à quel point la libéralisation et la privatisation du marché intérieur ébranlent l'accessibilité pécuniaire des services. Dans le contexte de la crise actuelle, les personnes en paient le prix – elles ne peuvent se permettre un logement décent, ne sont pas en mesure de payer leurs soins de santé et les services de prise en charge ni les prix croissants du transport et de l'énergie... tous ces facteurs débouchent sur le sans abris, l'exclusion du logement ou le surendettement. Jusqu'à présent, l'UE a privilégié la liberté du marché par rapport aux droits sociaux et a adopté une approche ad hoc sectorielle par rapport à la réalisation de l'obligation de service public. Il est inacceptable que ces droits dépendent désormais d'une interprétation au cas par cas par les tribunaux européens. Afin d'entreprendre une démarche cohérente, qui pourra assurer les personnes ordinaires d'une application juste de normes sociales par l'UE, il est nécessaire de doter l'Europe d'un meilleur cadre. Le nouveau protocole prévu dans le Traité de réforme de Lisbonne offre une nouvelle base juridique à l'UE.

Recommandations

- **Elaborer une directive européenne sur les systèmes de revenu minimum adéquat**
Une directive cadre devrait garantir le droit à un revenu adéquat en capitalisant sur la recommandation de 1992 et sur la recommandation sur l'inclusion active avalisée par l'EPSCO en décembre 2009. Elle devrait proposer une définition européenne du caractère adéquat et fixer une norme d'adéquation liée au

⁵ Le rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2009.

⁶ La recommandation de 1992 et la recommandation sur l'inclusion active, adoptée par le Conseil de l'EPSCO en décembre 2008

⁷ Voir rapports des 7^{ème} et 8^{ème} rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté.

niveau de vie relatif au sein de l'UE. Ce niveau devra nécessairement se situer au-dessus du seuil de pauvreté. La directive devrait également contenir des orientations en vue de la définition et de l'actualisation d'un niveau d'adéquation national, via des méthodologies budgétaires participatives, indépendantes et normalisées.

- **Elaborer une directive cadre sur les services d'intérêt général et des directives sectorielles sur les services sociaux et de santé.**

Il conviendrait d'élaborer une directive cadre européenne sur les services d'intérêt général et des directives sectorielles sur les services sociaux et de santé qui garantiraient la prépondérance des droits sociaux par rapport au marché intérieur. Elles devraient également garantir le droit pour tous à accéder aux principaux services publics essentiels pour mener une vie décente, en ce compris la santé, l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, le logement/hébergement, les services de prise en charge ainsi que l'eau, le gaz et l'électricité ; ces services doivent être abordables et de qualité. Ces directives devraient proposer des mécanismes efficaces de correction. Un plan d'action devrait être convenu afin de procéder à l'élaboration de ces propositions sur base du nouveau protocole du traité de réforme et sur base de l'article 14.

- **Mener une étude indépendante afin d'évaluer dans les plus brefs délais l'impact de la privatisation et de la libéralisation sur l'accessibilité et l'accessibilité pécuniaire des principaux services d'intérêt général**

Demander une évaluation indépendante de l'impact social de la libéralisation sur l'obligation de service public, qui comporterait des évaluations par les acteurs, via des forums participatifs et le recueil de données objectives. Relier l'analyse de l'impact social à la MOC sociale, évaluer et assurer le suivi de l'impact au niveau national par le biais des rapports stratégiques nationaux.

- **Considérer les services financiers comme des services d'intérêt général fondamentaux et s'orienter vers un cadre législatif européen visant à garantir le droit à un compte bancaire abordable et à des services bancaires et de crédit équitables.**

- **Consolider le soutien aux systèmes adéquats de protection sociale via des orientations économiques et via le pacte de stabilité**

Intégrer de nouvelles orientations et un texte explicatif dans les lignes directrices intégrées afin de garantir que l'Etat membre défende les droits fondamentaux et apporte un financement aux systèmes de revenu adéquat et de protection sociale.

- **S'orienter vers la définition d'un cadre normatif et de qualité obligatoire pour les services sociaux**, en capitalisant sur un apprentissage mutuel via la MOC sociale et via le travail du CPS sur des cadres qualitatifs volontaires, qui pourraient servir de base à une directive européenne.

- **Créer un intergroupe sur les services d'intérêt général et attribuer, à la DG emploi, une responsabilité spécifique pour le suivi de l'impact social des politiques actuelles sur les SIG**, en lui demandant de présider un groupe de travail interministériel et institutionnel sur les SIG chargé de mettre au point un plan d'action détaillé pour l'élaboration d'une directive européenne.

2.3 Dessiner un parcours de l'inclusion – Réaliser l'inclusion active

La Recommandation sur l'inclusion active, avalisée par le conseil de l'EPSCO en décembre 2009, est une avancée majeure en faveur des stratégies intégrées de promotion de l'inclusion des personnes exclues du marché de l'emploi. Toutefois, les conclusions d'EAPN⁸ soulignent de sérieux manquements dans sa véritable mise en application. La plupart des pays poursuivent des stratégies restrictives d'activation plutôt que d'amorcer des démarches totalement intégrées qui soutiendraient l'accès à un revenu adéquat, à des services de qualité et à des emplois de qualité. Il semble qu'il n'y ait toujours pas d'analyse claire de la fonction stratégique des services d'accompagnement alors qu'ils jouent un rôle essentiel pour lever les obstacles à un emploi durable. Les mesures positives d'activation sont souvent gâchées par une conditionnalité punitive – ce qui débouche sur une réduction ou des coupes dans les aides lorsque les personnes ne décrochent pas ou n'acceptent pas les emplois offerts. Ce constat est particulièrement vrai dans le contexte actuel de raréfaction des opportunités d'emplois. Souvent, les services semblent privilégier une suspension des aides plutôt qu'une offre d'emploi décent. De nombreuses démarches ne reconnaissent pas les barrières multiples et complexes auxquelles sont confrontées les personnes à la marge du marché de l'emploi ; elles n'envisagent pas non plus de mesures volontaristes pour soutenir la demande, en créant des emplois ou en combattant les pratiques discriminatoires utilisées par les employeurs dans les processus d'accès.

Bien que plusieurs étapes aient été franchies pour améliorer la visibilité et soutenir l'apprentissage mutuel en vue de la promotion de la recommandation, il n'existe toujours pas de feuille de route suffisamment cohérente pour garantir sa mise en application effective, mais surtout son intégration transversale dans tous les domaines politiques, et plus particulièrement dans la stratégie européenne pour l'emploi et dans le processus de Lisbonne. Les propositions fortes présentées dans le rapport du Parlement Européen devraient être prises en considération dans leur globalité.

Recommandations

- **Elaborer une feuille de route, et l'annoncer à grands renforts de publicité, afin de réaliser l'inclusion active**

Cette feuille de route devrait se concentrer sur des mesures visant la promotion d'une approche intégrée, l'approfondissement et la consolidation du progrès engrangé dans le cadre de chaque pilier ; il s'agit d'insister tout particulièrement sur la nécessité de définir des normes sociales en matière de revenu minimum et d'accès aux services (voir 2) ; Pour ce faire, il convient d'améliorer la visibilité au niveau national et européen, de promouvoir l'apprentissage mutuel dans le cadre des bonnes pratiques et d'engranger des résultats concrets.

- **Garantir que les plans de relance économique placent un accent spécifique sur la recommandation relative à l'inclusion active.**

Les plans devraient insister sur la nécessité de mettre en place des approches intégrées et de refuser une activation qui ne tiendrait pas suffisamment compte des contraintes actuelles ; il s'agit également de garantir que les engagements en matière d'offre d'un revenu minimum et d'accès à des services de qualité et d'accès à un emploi décent soient au cœur des actions proposées.

- **Intégrer transversalement le concept dans la stratégie européenne pour l'emploi et dans l'architecture pour l'après-2010 .**

Les lignes directrices intégrées devraient être révisées afin de faire référence à une approche intégrée de l'inclusion active, principalement dans le cadre de la ligne directrice 19 et dans tous les documents relatifs à l'après-2010.

- **Mettre en œuvre les recommandations du rapport du Parlement Européen sur l'inclusion active**

⁸ La crise économique imposera-t-elle une dimension sociale plus forte. Le carnet de bord d'EAPN sur l'inclusion sociale relatif aux programmes nationaux de réforme. 2008

Il conviendrait de rendre plus efficace l'offre d'un revenu minimum adéquat et l'accès à des services de qualité, dans le droit fil du rapport récemment adopté par le Parlement Européen. Il conviendrait principalement de prendre acte des dispositions relatives à la nécessité de réduire l'activation punitive, de la nécessité d'avancer sur la feuille de route visant à définir des cibles afin que le niveau du revenu minimum adéquat se situe au-dessus du seuil de pauvreté et visant à s'orienter vers une directive sur les services d'intérêt général. (Voir point 2)

2.4 Investir dans de nouveaux emplois sociaux et écologiques pour répondre à de nouveaux besoins : défendre des emplois de qualité et promouvoir l'économie sociale

La crise actuelle pose de nouveaux défis liés, pour la plupart, au rétrécissement de l'offre d'emplois. De nombreux Etats membres prennent des mesures d'urgence dans le cadre de plans de relance économique visant à protéger les emplois existants et à promouvoir l'accès à de nouveaux domaines d'emplois. Toutefois, la plupart de ces emplois sont à durée déterminée, les conditions de travail ne sont pas bonnes et ils sont souvent offerts par des industries non durables. On ne peut défendre l'emploi sur le dos de la sécurité et de la qualité. 8% de la population active étant déjà constitués de travailleurs pauvres avant la crise, l'objectif doit consister à investir dans des emplois durables offrant plus de qualité, un niveau de vie normal et une réponse aux nouveaux besoins sociaux et environnementaux. Si certaines des nouvelles mesures visant à aider les travailleurs pauvres sont les bienvenues, elles se limitent souvent à un meilleur accès à l'éducation et à la formation professionnelle et oublient la nécessité de fixer ou de relever des niveaux de salaires et de conditions de travail minimaux. Alors que l'emploi est toujours considéré par la majorité comme « la voie la plus sûre pour sortir de la pauvreté », il conviendrait de redoubler d'efforts afin de garantir la qualité et la stabilité de ces emplois, ainsi que des salaires décents puisqu'ils constituent la meilleure solution à la privation et qu'ils respectent la dignité humaine. Trop souvent, les stratégies de flexicurité sapent le droit à l'emploi, plutôt que de le consolider ; elles accentuent la flexibilité au détriment de la sécurité. Si de longues périodes d'inactivité et un éloignement prolongé du marché de l'emploi ne sont pas souhaitables, forcer les gens à accepter des emplois instables et précaires ne constitue pas une solution durable, mais plutôt une atteinte directe au droit fondamental des individus à vivre dans la dignité.

En ce qui concerne la création de nouveaux emplois, la plupart des plans de relance insistent lourdement sur le recours à l'investissement public pour promouvoir une croissance écologique intelligente. Ces mesures pourraient aller plus loin et garantir l'inclusion sociale, via la création de nouveaux emplois dans les régions en difficultés dont l'accès serait garanti pour les groupes actuellement exclus. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes vulnérables menacés par l'exclusion et la marginalisation. Il conviendrait de s'attaquer à la discrimination d'une manière volontariste et globale, afin de garantir un marché de l'emploi inclusif. De nouveaux services sociaux et autres constituent un gisement d'emplois, ainsi qu'une garantie de services d'intérêt général de qualité. L'investissement public peut s'inscrire dans un investissement à long terme dans les ressources humaines, rentable via la réduction des coûts d'autres services (principalement dans le logement social et dans les logements efficaces sur le plan énergétique, dans les services de soins de santé préventifs, dans les systèmes d'éducation novateurs s'attaquant au décrochage scolaire, dans les services de prise en charge des enfants et des personnes âgées dépendantes...). **Les personnes ne peuvent pas être traitées comme de simples unités économiques.** Un emploi de qualité et durable doit également déboucher sur une meilleure conciliation vie familiale et professionnelle. Cela est extrêmement important pour les femmes qui, traditionnellement, assument la responsabilité de la prise en charge de la famille et de la communauté.

Les initiatives relevant de l'économie sociale, principalement les entreprises sociales d'insertion par le travail (WISE), se sont avérées de bons instruments d'aide aux groupes exclus de l'emploi, principalement dans le cadre des services sociaux et durables ; il conviendrait d'analyser avec précision le potentiel de ces initiatives et de les soutenir.

Recommandations

- **Remodeler la stratégie européenne pour l'emploi**
La stratégie européenne pour l'emploi est un instrument utile, mais elle doit être restructurée et intégrer de nouveaux objectifs et de nouvelles actions. La nouvelle approche devra tenir compte du rôle essentiel de l'emploi dans l'offre d'un salaire adéquat et de conditions de travail permettant de vivre dignement ainsi que dans la garantie d'une pleine participation à la société. Elle devra créer des cercles vertueux entre la productivité économique et la protection sociale, dans le respect total des droits fondamentaux.
- **Garantir que des principes de travail décent et de qualité s'inscrivent au cœur de la stratégie européenne pour l'emploi et de l'architecture pour l'après Lisbonne**, et garantir que la stratégie européenne pour l'emploi élargisse et remplisse le critère actuel relatif à un emploi de qualité dans les lignes directrices sur l'emploi. Une priorité spécifique devrait être accordée aux stratégies de lutte contre la pauvreté et de lutte contre l'emploi précaire, temporaire et de mauvaise qualité.
- **Elaborer une directive sur le revenu minimum** – afin de garantir un salaire minimum décent dans tous les Etats membres ainsi qu'une méthodologie pour une définition commune des niveaux d'adéquation, établie en collaboration avec les partenaires sociaux.
- **Accorder la priorité, dans les plans de relance et dans les plans pour l'après Lisbonne, à davantage d'investissements publics dans les emplois sociaux et écologiques** et offrir des incitants positifs à l'investissement par les Etats membres. Soutenir la réalisation d'études mettant en évidence les avantages acquis par l'impact sur les autres services.
- **Offrir un cadre pour soutenir l'élargissement du rôle de l'économie sociale/de la création d'entreprises inclusives** via l'élaboration d'un cadre législatif européen adéquat visant à garantir le bon fonctionnement, le partage de bonnes pratiques et l'accès aux ressources, par la promotion active de l'investissement public et l'utilisation ciblée des Fonds Structurels.

2.5. Combattre les discriminations, promouvoir la diversité

La crise actuelle frappe davantage les personnes les plus vulnérables et la plupart des Etats membres assistent à des montées de racisme et de xénophobie à l'encontre des migrants et des minorités ethniques. Toutefois, les rapports stratégiques nationaux successifs montrent que ces groupes souffrent déjà le plus de pauvreté et d'exclusion. L'UE a bien progressé en la matière lors de l'Année européenne pour l'égalité des chances en 2007 et grâce aux propositions pour une directive sur la non-discrimination. Cependant, il est urgent de consolider la législation et les politiques en matière de lutte contre la discrimination à l'encontre des groupes qui en sont victimes, y compris en dehors de la sphère professionnelle, afin de garantir l'accès pour tous aux biens et aux services. Il conviendrait de s'attaquer à la situation spécifique des migrants en provenance des pays tiers (y compris les migrants sans papier), qui sont les premiers à être licenciés, qui se voient refuser l'accès à leurs droits fondamentaux et qui sont toujours laissés à la marge de l'agenda de l'UE en matière d'égalité. L'approche de l'UE par rapport à la migration et à la discrimination doit être cohérente. L'UE ne peut pas

proclamer l'importance de son rôle dans le monde sans œuvrer activement pour la correction des inégalités de développement entre le nord et le sud. Cela consiste notamment à mettre au point une approche intégrée de la migration et du développement, qui offrirait des parcours de régularisation et de citoyenneté aux millions de migrants venus dans l'UE à la recherche d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leur famille.

Recommandations:

- **Consolider la législation européenne en matière de lutte contre la discrimination**, y compris la lutte contre la discrimination sur base de l'origine sociale, et adopter une directive globale sur la non-discrimination qui protégerait contre toutes les formes de discrimination, y compris sur base des motifs figurant dans la liste de l'article 21 de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux.
- **Développer de meilleurs systèmes d'application de la législation existante** et promouvoir des politiques volontaristes visant à s'attaquer à toutes les formes de discrimination ; promouvoir les valeurs de diversité et d'intégration.
- **Réaliser de nouvelles études sur le lien existant entre la discrimination et la pauvreté**, par le truchement de la MOC sociale et d'indicateurs spécifiques relatifs à l'impact de la discrimination et au lien avec la pauvreté ainsi qu'à l'intégration sociale des migrants.
- **Elaborer une nouvelle politique intégrée de la migration en cohérence avec le modèle social européen** et avec la défense des droits fondamentaux ; pareille politique devrait garantir l'accès aux droits, aux ressources et aux services et viserait à offrir un parcours transparent vers la citoyenneté.

2.6 Défendre la justice au niveau mondial ainsi que la justice sociale grâce à des normes sociales

La crise économique et financière mondiale a alimenté les inégalités entre le nord et le sud. Cela est non seulement inacceptable d'un point de vue éthique, mais cela constitue également la cause première de l'augmentation constante des niveaux de pauvreté et de la détérioration de la cohésion au niveau mondial. A mille lieues de son discours, l'UE a poursuivi une stratégie de concurrence acharnée allant à l'encontre des intérêts des pays en voie de développement, alors que les agences financières internationales (FMI et Banque Mondiale) insistaient sur un renforcement des exportations vers les marchés du nord. Cette politique a débouché sur un affaiblissement de la souveraineté alimentaire de ces pays qui n'étaient plus en mesure de nourrir leur population. Dans sa réponse, l'UE doit prévoir l'élaboration de politiques cohérentes pour la promotion d'un développement équitable du sud grâce à des programmes d'aide contrôlés au niveau local ; il s'agit d'assurer la cohérence de l'ensemble des politiques européennes : commerce, promotion de la croissance économique et du marché intérieur. La vision qui consiste à « accroître la compétitivité de l'UE dans le monde » ne peut pas être le seul et unique fondement d'une politique équitable et intégrée. L'UE a une occasion rêvée de devenir un véritable défenseur de la justice au niveau mondial, de garantir une plus grande collaboration plutôt que davantage de concurrence ; elle a l'occasion de privilégier des mécanismes internationaux de réglementation des marchés et d'investissement dans le bien commun, grâce à la définition de normes sociales communes au niveau mondial.

Recommandations

- **Assumer nos engagements en matière d'aide au développement, 0,7% du PIB ;** entamer des démarches pour la suppression de la dette qui continue à pousser de nombreux pays en voie de développement dans le piège de la pauvreté.
- **Soutenir le développement et la prise de décisions au niveau local,** responsabiliser les communautés locales du sud face à leur propre développement, principalement pour ce qui concerne les décisions relatives au développement agricole et commercial et à la souveraineté alimentaire.
- **Soutenir une réglementation internationale efficace** des marchés économiques et financiers, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ; assurer une révision transparente et indépendante du rôle des organismes financiers actuels (par exemple, la Banque Mondiale et le FMI et créer de nouvelles instances financières) dans la défense des droits sociaux et pour plus d'autonomie locale et d'égalité.
- **Promouvoir des normes sociales mondiales** – tant par le truchement de l'OIT que de la plate-forme européenne pour un travail décent ; promouvoir un pacte mondial sur la protection sociale, qui garantirait un revenu minimum pour tous et l'accès à des emplois de qualité.
- **Créer un groupe de travail transversal de haut niveau** dans le cadre du Conseil et de la Commission, en lien avec le groupe du Parlement, afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la cohérence politique en matière de promotion de la justice au niveau mondial.

3. Constituer un partenariat pour le changement

L'UE est confrontée à un grave problème d'assèchement du crédit. Une étude de l'eurobaromètre met en évidence une chute de la confiance dans l'UE et dans sa capacité à améliorer la vie des gens ordinaires. La citoyenneté active est un élément de la boîte à outils de la Commission qui vise à améliorer l'appropriation et la légitimité. La citoyenneté active ne devrait pas se limiter à des rencontres ponctuelles entre décideurs et citoyens, mais il conviendrait de consolider les mécanismes structurés de gouvernance ordinaires et continus, car ces derniers renforcent un partenariat authentique réunissant les principaux acteurs au niveau local, régional, national et européen. La MOC sociale et bien d'autres projets financés par l'UE ont montré qu'une bonne gouvernance et une participation réelle sont essentielles pour une élaboration plus efficace des politiques ; toutefois, cette participation doit s'accompagner de mécanismes financiers adéquats.

Une bonne gouvernance équivaut à consolider la coordination horizontale et verticale, le partenariat et la participation. En d'autres termes, il s'agit d'assurer une meilleure coordination horizontale entre les ministères du gouvernement, tout en établissant des liens avec les parlements nationaux et européen et en rendant les processus décisionnels plus transparents. La bonne gouvernance, c'est également sceller un processus systématique d'élaboration et de réalisation des politiques en collaboration avec les principaux acteurs et consolider la responsabilité et l'appropriation des politiques sociales par les citoyens dont la vie se voit affectée par chacune des décisions. La société civile – y compris les ONG et les personnes en situation de pauvreté – est un acteur essentiel du processus d'élaboration des politiques ; pourtant elle n'en fera jamais partie intégrante tant que des méthodes et des mécanismes adéquats n'auront pas été systématiquement mis en place. Si la Méthode Ouverte de Coordination Sociale est un mécanisme utile pour soutenir le processus de gouvernance, il est

imparfait. Toutefois, l'engagement en faveur d'une gouvernance active n'apparaît nulle part dans la MOC sur l'emploi, ni dans les piliers santé et prise en charge à long terme de la MOC sociale. Aucune MOC ne s'est investie dans une participation dynamique, structurée et continue des acteurs au niveau national, qui permettrait une véritable appropriation, susciterait un dialogue réel à propos des lacunes et propositions politiques ou permettrait de capitaliser sur les bonnes pratiques et de les faire connaître.

Au cours des dernières années, les ONG ont affronté de plus en plus d'obstacles dans l'accès au financement au niveau national et européen, principalement quand il s'agissait d'accéder aux Fonds Structurels. Alors que ces Fonds visent à réaliser la cohésion, les bonnes pratiques des ONG ont été contournées dans les nouveaux règlements. Malgré les recommandations visant à encourager la participation des ONG dans les Fonds, malgré la simplification des procédures et de l'accès, malgré la mise en place des systèmes de subventions globales et d'assistance technique, les ONG n'ont réellement pu participer que dans un nombre réduit d'Etats membres. Les ONG de lutte contre la pauvreté sont des acteurs essentiels pour l'évaluation et le suivi de l'impact des Fonds Structurels et la reconnaissance de ce rôle passe par l'octroi d'un siège au sein des comités de suivi. Le partenariat avec les ONG améliorerait également l'analyse de l'impact des Fonds sur l'inclusion active.⁹

Un véritable partenariat impose également de reconnaître les inégalités de ressources et d'accès au pouvoir. La démocratie n'est pas gratuite. Pour l'instant, les ONG jouent un rôle essentiel pour responsabiliser les personnes en situation de pauvreté et faire entendre leur voix par le biais de leur participation active aux processus politiques, parallèlement à l'offre de services sociaux vitaux. Elles contribuent également, de manière fondamentale, à l'élaboration des politiques en assurant le suivi de l'impact des politiques sur la réalité quotidienne des personnes en situation de pauvreté. Dans le cadre de la crise actuelle, si les ONG sont confrontées à des demandes croissantes, elles n'obtiennent pas de financements supplémentaires, mais au contraire subissent parfois une réduction de leur budget. Afin de reconnaître leur rôle essentiel de manière pragmatique, l'UE devrait promouvoir la définition d'un cadre juridique et financier clair afin de leur assurer un développement durable et de pérenniser activement leur engagement dans les processus d'élaboration des politiques ; l'UE devrait consolider le cadre européen de la gouvernance et les mécanismes financiers visant à soutenir les ONG dans tous les domaines politiques.

Recommandations

- **Procéder à un étalonnage via des lignes directrices sur la gouvernance et sur la participation active** dans les processus décisionnels au niveau européen et national, en définissant des objectifs, des critères et une méthodologie commune pour la participation effective de tous les acteurs, y compris les ONG et les personnes en situation de pauvreté. Garantir la mise en place et le suivi de ces éléments via le processus de la MOC, évaluer leur impact et capitaliser sur les bonnes pratiques.
- **Garantir que le processus d'élaboration des politiques économiques dépasse la seule compétence des ministres des finances** et des partenaires sociaux, afin de garantir une participation active et égalitaire des acteurs de la société civile et de l'économie sociale. Les gouvernements devraient améliorer la coordination entre tous les

⁹ EAPN a déjà publié un manuel à l'attention des ONG de lutte contre la pauvreté afin qu'elles puissent participer aux fonds structurels ; ce manuel comporte des études de cas et des orientations pour la définition d'indicateurs sociaux pour l'évaluation des fonds, pour la consolidation du partenariat avec les comités de suivi ; il propose une remontée d'informations critique à propos de la contribution des fonds à la réduction des inégalités et à la réalisation de la cohésion.

ministères et tous les services dont les décisions ont un impact sur la pauvreté. Toutes les politiques devraient être évaluées à la lumière de leur impact sur la pauvreté afin de s'assurer qu'elles vont dans le sens de l'éradication de la pauvreté.

- **Reconnaître la valeur spécifique et les droits des personnes en situation de pauvreté en tant qu'utilisateurs des services et consolider la transparence** du cadre de gouvernance en incorporant des lignes directrices claires en matière de participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs organisations dans l'élaboration des politiques à tous les niveaux. En 2010, garantir que les principales manifestations prévues se fassent dans un esprit participatif et investir dans la définition d'un cadre clair pour un dialogue et une participation continue des personnes en situation de pauvreté dans les plans d'action nationaux sur l'inclusion, dans les programmes pour 2010 et dans les programmes nationaux de réforme basés sur les nouvelles lignes directrices.
- **Promouvoir l'apprentissage mutuel, l'échange, l'évaluation et la capitalisation des bonnes pratiques** grâce à des méthodes efficaces, à la valeur ajoutée de la bonne gouvernance et des mécanismes de participation aux processus décisionnels au niveau national et européen, par le truchement de la MOC sociale. Accorder une reconnaissance politique aux pratiques de bonne gouvernance et assurer leur visibilité grâce à une page spécifique sur le site Europa ; en assurer le suivi.
- **Consolider le soutien financier aux ONG et aux associations de la société civile actives dans la lutte contre la pauvreté**, en tant qu'instances faisant entendre la voix des personnes en situation de pauvreté et en tant que prestataires de services ; garantir la mise en place d'une infrastructure juridique adéquate et assurer un financement adéquat du secteur associatif.
- **Soutenir la formation continue et le renforcement des capacités des ONG** afin qu'elles puissent mieux assumer leurs fonctions et assurer le financement direct de la participation active des personnes en situation de pauvreté dans les processus d'élaboration des politiques, par le biais des Fonds Structurels et d'autres mécanismes financiers.

<p>Pour plus d'informations, contacter Sian Jones, coordinatrice politique, EAPN Sian.Jones@eapn.eu.</p>
--